Agenda social Ministère Enseignement Supérieur Recherche
GT5 « régimes indemnitaires » 13 janvier 2016
Relevé principales conclusions et interventions SUD-RE

La réunion s'est déroulée de 15h à 17h sous la présidence de Madame Catherine GAUDY (DGRH du MENESR).

Deux représentants SUD-Recherche-EPST (SUD-RE) et deux représentants SUD-Education étaient présents.

En préambule, les syndicats à l'initiative de la pétition « ni RIFSEEP, ni statu quo » remettent à la DGRH une copie des signatures (plus de 6000) ; NB il est prévu de remettre les originaux à Th Mandon lors de la journée d'action du 26 janvier (entrevue demandée en intersyndicale).

Ordre du jour :
On a suivi l'ordre des points qui figuraient dans la fiche envoyée par le Ministère. A savoir :

- RIFSEEP
- PEDR des chercheurs des EPST
- Dispositif « intéressement » dans les universités

On ne retracera pas ici les échanges, mais seulement les conclusions tirées par la DGRH à l'issue des échanges sur chaque point (conclusions souvent assez éloignées des demandes syndicales !).

A la suite, est annexé le texte retraçant la teneur des interventions SUD-RE à cette réunion.

RIFSEEP

En conclusion, la DGRH retient :

- Une forte réticence de principe exprimée par la majorité d'entre vous au déploiement du RIFSEEP ; les autorités supérieures en seront informées (mais fait remarquer qu'il s'agit d'une réforme du gouvernement portée par la Fonction Publique)
- Dans l'hypothèse d'un déploiement du RIFSEEP, ceux qui sont prêts à l'envisager, du côté des syndicats[1] comme de la CPU, insistent sur la nécessaire harmonisation des cartographies et des barèmes (*protestations contre cette conclusion qui correspond à une position ultra-minoritaire…*)

La DGRH confirme qu'il n'y a pas d'enveloppe financière de prévue : la mise en œuvre du RIFSEEP se fera à budget constant…

PEDR

En conclusion, la DGRH indique que le Ministère va réfléchir sur les hypothèses de réorientation de l'enveloppe PEDR suivantes :

- Redistribution uniforme à tous les chercheurs
- Revalorisation des salaires à l'entrée pour les jeunes chercheurs
- Amélioration du pyramidage, notamment CR/DR

Elle a cependant bien noté que les syndicats des personnels des EPST contestent énormément la PEDR et demandent une revalorisation substantielle de la rémunération des chercheurs.
Reviendra vers nous à une prochaine réunion du GT.

[1] Quels syndicats ?! Au Conseil Supérieur de la FP, tous les syndicats ont voté CONTRE le RIFSEEP à l'exception de la CGC ! et au cours de cette réunion au MENESR aucun syndicat n'a soutenu ce système…

Intéressement (universités)

Il s'agit d'une disposition de la loi LRU (à laquelle tous les syndicats étaient opposés !) qui donne la possibilité aux CA des Universités de décider de donner des « primes d'intéressement » à leurs personnels… Primes d'intéressement qui n'en sont pas vraiment : il s'agit plutôt de « bonus » pour motifs divers et variés : développement de la formation continue, accueil des étudiants, organisation d'élections,… qui normalement rentrent dans le travail normal des agents !

NB rien à voir avec le dispositif Pécresse de la « Prime d'Intéressement Collectif » du décret 2010-619 publié au JO du 7 juin 2010 qui était censé s'appliquer dans les EPST.

Conclusion par l'adjoint de la DGRH (qui a quitté prématurément la réunion) :

- La DGRH va effectuer un recensement qualitatif de ce qui se fait dans les universités et aussi les EPST en termes d'intéressement
- Il invite les syndicats à adresser des contributions écrites au Ministère (sur les différents sujets)

Fin de la réunion à 17h.

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Annexe :

Teneur interventions SUD-RE

Remarques liminaires :

Toujours les mêmes remarques générales / fiche

- Objectifs des GT réduits à de la mise en œuvre de mesures déjà décidées
- Pas de débat de fond proposés, mesures présentées comme des mesures de gestion administratives purement techniques, comme si elles ne relevaient pas de choix politiques
- Aucune prise en compte des problèmes des personnels remontés par leurs représentants, de leurs attentes, c'est aux remarques de la cour des comptes que le MENESR se réfère !
- Des affirmations totalement contraires à la réalité
- Aucun volet sur le financement

Sur ces questions de régimes indemnitaires, on est au cœur d'un conflit de valeurs : le MENESR applique avec encore plus de zèle que les autres ministères une politique d'individualisation des rémunérations pour mieux les asservir à des objectifs managériaux, qui met en concurrence les agents, casse les collectifs de travail et génère tensions entre collègues et souffrance au travail. Mais où sont les analyses qui prouveraient que ce type de « management » est un plus pour l'efficacité du service public de recherche et d'ES ? Les études qui existent prouvent le contraire ! Nous sommes convaincus que la coopération, le travail d'équipe sont bien plus favorables à l'efficacité collective et à l'épanouissement individuel !

RIFSEEP :

- Il faut avoir un sacré culot, quand on voit ce qui se passe dans toute la FP et au niveau même du MENESR, pour continuer à présenter le RIFSEEP comme *« un processus de simplification et d'harmonisation des régimes indemnitaires »*. D'ores et déjà, de nombreuses exemptions sont demandées par les ministères : les enseignants, les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les IPEF, les ITPE, les agents comptables, etc, etc… (on sort tous ceux qui ont des primes largement au-dessus de la moyenne et tous ceux qui sont largement en-dessous !). Cela finit d'ôter toute crédibilité à cet objectif « d'harmonisation » qui de toute façon n'aurait pu être atteint sans moyens financiers supplémentaires conséquents. Cette réforme, qui tourne à la mascarade, n'a

pour véritable objet que d'individualiser à outrance les rémunérations dans les corps de fonctionnaires qui n'en seraient pas exemptés.

- Nous sommes farouchement opposés à cette entreprise de découpage en tranches de la rémunération des agents d'un même grade avec des parts variables selon les fonctions et la « performance » individuelle.
- Nous ne sommes pas pour autant pour le maintien du statu quo : cf pétition

PEDR :

- Il est assez incompréhensible que le ministère en soit encore à se fixer comme ambition de « faire un bilan de l'attribution de la PEDR » ! Comment se fait-il que cela ne soit pas déjà fait ?
- Et ce bilan devrait d'ailleurs inclure les régimes indemnitaires de l'ensemble des corps de CR et DR des EPST (y compris les CR et DR en poste à l'IFSTTAR qui relèvent d'un décret « fils » du décret-cadre des fonctionnaires des EPST de déc 1983), et au-delà de tous les corps de fonctionnaires assimilés à des corps de chercheurs dans les EPST comme le corps des IPEF (Ingénieurs des Ponts des Eaux et Forêts, présents à l'IRSTEA et à l'IFSTTAR) dont les membres ont voté dans les collèges chercheurs pour le CNESER.
- Le MENESR se réfère au rapport de la Cour des Comptes mais il aurait pu au moins citer les premières remarques de ce rapport : « Selon le dernier rapport annuel réalisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), ce régime indemnitaire est inférieur, en proportion de la rémunération indiciaire, à celui des autres corps de l'État de niveau comparable. Le taux de primes en 2011 pour l'ensemble « enseignement supérieur, recherche et assimilés » était de 13 %, alors qu'il était de 53 % pour l'ensemble des corps de catégorie A+. Ainsi, alors que le traitement indiciaire annuel moyen de cette catégorie est inférieur de 2 000 € au traitement indiciaire moyen des corps de catégorie A+, la rémunération totale est inférieure de plus de 21 000 € à la rémunération moyenne compte tenu de l'écart très important induit par les primes. »
- La conclusion logique à tirer de cette observation devrait être qu'il y a urgence à relever la rémunération de base des chercheurs (et des autres catégories de personnels de l'ESR). Et c'est ce pour quoi le MENESR, s'il était soucieux de défendre ses personnels, aurait dû se battre au niveau interministériel au lieu d'instituer un système de bonus à durée limitée pour quelques individus qui n'existe nulle part ailleurs !
- Cet écart de rémunération avec les autres corps de niveau comparable de la FP est inacceptable pour les CR et DR ; certains le vivent quotidiennement au sein même de leurs unités de recherche, à l'IFSTTAR et à l'IRSTEA, où les primes statutaires versées aux IPEF, qui font le même métier, sont 15 à 20 fois supérieures à celles que touchent les CR et DR !
- Le Ministère de l'Ecologie et du développement Durable (MEDDE) a essayé de trouver une solution si ce n'est pour égaliser – on en est encore loin – mais au moins pour rapprocher les primes statutaires des CR et DR de son ministère de celles des corps d'ingénieurs. Tous les CR et DR du MEDDE en fonction à l'IFSTTAR, à Météo-France etc touchent aujourd'hui une prime annuelle statutaire de 3490 € pour les CR et 5430 € pour les DR, sans modulation individuelle.
- Dans ce contexte, que le MENESR n'ait rien d'autre à proposer que la mise en place de la PES rebaptisée PEDR, ne passe pas auprès des CR et DR ! Ils se sentent abandonnés par leur ministère de tutelle
- La PES / PEDR non seulement ne répond pas à la nécessité de revaloriser la rémunération de base de tous les CR et DR mais en plus elle génère nb d'effets pervers : mise en concurrence des chercheurs, négation du travail d'équipe, dévoiement de l'évaluation scientifique (qui doit être une évaluation-conseil) en une évaluation-sanction et dévoiement des instances d'évaluation en auxiliaires de management des directions.
- Nous demandons la suppression pure et simple de la PEDR mais aussi des autres primes de fonction ou d'intéressement
- Nous demandons une revalorisation des rémunérations de base et une amélioration du déroulement de carrière des corps de CR et DR mais aussi des autres catégories de personnels ;

- Pour aller dans le sens d'une réduction des inégalités de rémunérations entre corps de chercheurs et d'ingénieurs, et aussi d'un resserrement (vers le haut !) de l'éventail des rémunérations de l'ensemble des personnels, nous proposons l'attribution à tous les agents des EPST (de l'adjoint technique au directeur de recherche) d'une prime d'un montant unique (et non modulable) correspondant au montant actuel de la PPRS moyenne des Ingénieurs de Recherche hors-classe[2]
- Dans l'immédiat, concernant les chercheurs, cette revalorisation de la rémunération de base pourrait passer par une revalorisation substantielle de la PR, sans introduction de modulation individuelle

Intéressement (universités)

En complément de la dénonciation de ce type de dispositifs par les représentants de SUD-Education, les représentants SUD-Recherche jugent extrêmement choquante ces notions d'intéressement : les missions des universités sont des missions de service public et la rémunération correspondante au travail des agents doit être un salaire et surtout pas ce type de primes d'intéressement, qui fait exploser le service public.

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

[2] Actuellement 6828 € par an pour la prime moyenne de référence